

PUBLIE LE

24 NOV. 2025



2025 - 61

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE ARRONDISSEMENT CARPENTRAS	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 30 OCTOBRE 2025
Date de la convocation : 24/10/2025	L'an deux mille vingt cinq et le trente octobre, les membres du comité syndical se sont réunis à CARPENTRAS, sous la présidence de M. Jérôme BOULETIN, Président.
Date d'affichage de la convocation : 24/10/2025	
Secrétaires de séance (art. L2121-15 du CGCT) : Alexandre ALLEGRE	Objet de la délibération : EAU POTABLE
Nombre de membres	
En exercice	51
Quorum	26
Présents	30
Représentés	
Votants	30

Membres présents à la séance : RASPAIL Max (BLAUVAC), SALIGNON François (MALEMORT DU COMTAT), MILESI Gilbert (METHAMIS), ORTUNO Mireille (MORMOIRON), TORELLI Jean-Marie (VILLES SUR AUZON), FRIZET Frédéric, GUILLAUME Alain, LARTIGUE Marc, BOULETIN Jérôme, SENAC Jean-François, BROCHIER Gérard, JEAN Christel, COSTE Christian, ANDRIEUX Henri, BOURRIE Jean-Louis, ALLEGRE Alexandre, LINHARES José, OLIVIER Arlette, BALDACCHINO Jean-Paul, AIELLO André, MEDRAT Jean-François, RAYMOND Sandrine (COVE), GIACOMONI Anthony, LAMOUROUX Roland (COGA), TENZA Salvador (CPOP), TERRISSE Michel, RUSCELLI Jean-Claude, MICHEL Stéphane, GEEL Cyrille, ROUX Thierry (CASC)

Membres excusés : BOREL Jean François (BLAUVAC), PINNA Philippe (MALEMORT DU COMTAT), FERNETTE Patricia (METHAMIS), TAVERNIER-ROUX Patricia (MORMOIRON), ROUET Frédéric (VILLES SUR AUZON), MONNET Bernard, PELATAN Benoit, BREMOND Alain, CONSTANT Alain, GIRARD Guy, AY Anne-Sophie, SOARD Philippe, BONNET Louis, DELEBECQUE Philippe, LAMURE Elisabeth, PLANCHER Dominique (COVE), NOUVEAU Alain, SIMONDI Pascal, EBRARD Patrick, CACELLI Alex, HERVE Charly (COGA), GARCIA Michel, RATAJEZAK Gérard, MARQUOT Xavier (CPOP), BERARD Jean, BERNAL Fulgencio, SOLER Serge (CASC)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L 1612-11,

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M49,

Vu la délibération 2025-17 du 27 mars 2025 portant sur le vote du budget eau potable 2025,

CONNSIDERANT la nécessité de modifier budget eau potable 2025

Monsieur le Président explique qu'il est nécessaire de procéder à divers ajustements comptables au regard des situations rencontrées au cours de l'année.

Accusé de réception en préfecture
084-258401447-20251030-2025-178-DE
Date de réception préfecture : 21/11/2025

Monsieur le Président propose ainsi la décision modificative suivante :

Section d'investissement

Chapitre - Article - désignation	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution des crédits	Augmentation des crédits	Diminution des crédits	Augmentation des crédits
13 - 13111 « Agence de l'eau »				1 320 000
16 - 1641 « Emprunts »			1 320 000	
TOTAL			1 320 000	1 320 000

Monsieur le Président demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer.

LE COMITE

OUI l'exposé de Monsieur le Président,

DELIBERE

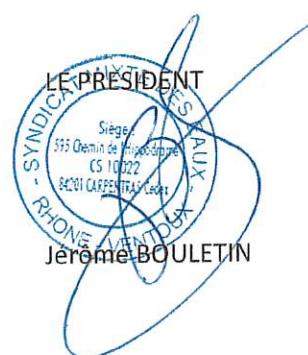
VOTE la présente décision modificative n°1.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Ainsi délibéré en séance publique les jours, mois et an susdits

LE SECRETAIRE DE SEANCE

Alexandre ALLEGRE



DEPARTEMENT DE VAUCLUSE ARRONDISSEMENT DE CARPENTRAS	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 30 OCTOBRE 2025
Date de la convocation : 24/10/2025	L'an deux mille vingt cinq et le trente octobre, les membres du comité syndical se sont réunis à CARPENTRAS, sous la présidence de M. Jérôme BOULETIN, Président
Date d'affichage de la convocation : 24/10/2025	
Secrétaire de séance (art. L2121-15 du CGCT) : Alexandre ALLEGRE	Objet de la délibération : EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT COLLECTIF
Nombre de membres	CREATION D'EMPLOIS PERMANENTS – GRADE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE
En exercice	52
Quorum	27
Présents	30
Représentés	
Votants	30

Membres présents à la séance : RASPAIL Max (**BLAUVAC**), SALIGNON François (**MALEMORT DU COMTAT**), MILESI Gilbert (**METHAMIS**), ORTUNO Mireille (**MORMOIRON**), TORELLI Jean-Marie (**VILLES SUR AUZON**), FRIZET Frédéric, GUILLAUME Alain, LARTIGUE Marc, BOULETIN Jérôme, SENAC Jean-François, BROCHIER Gérard, JEAN Christel, COSTE Christian, ANDRIEUX Henri, BOURRIE Jean-Louis, ALLEGRE Alexandre, LINHARES José, OLIVIER Arlette, BALDACCHINO Jean-Paul, AIELLO André, MEDRAT Jean-François, RAYMOND Sandrine (**COVE**), GIACOMONI Anthony, LAMOUROUX Roland (**COGA**), TENZA Salvador (**CPOP**), TERRISSE Michel, RUSCELLI Jean-Claude, MICHEL Stéphane, GEEL Cyrille, ROUX Thierry (**CASC**)

Membres excusés : BOREL Jean François (**BLAUVAC**), PINNA Philippe (**MALEMORT DU COMTAT**), FERNETTE Patricia (**METHAMIS**), TAVERNIER-ROUX Patricia (**MORMOIRON**), ROUET Frédéric (**VILLES SUR AUZON**), MONNET Bernard, PELATAN Benoit, BREMOND Alain, CONSTANT Alain, GIRARD Guy, AY Anne-Sophie, SOARD Philippe, BONNET Louis, DELEBECQUE Philippe, LAMURE Elisabeth, PLANCHER Dominique (**COVE**), NOUVEAU Alain, SIMONDI Pascal, EBRARD Patrick, CACELLI Alex, HERVE Charly (**COGA**), GARCIA Michel, RATAJEZAK Gérard, MARQUOT Xavier, VERMEILLE Thierry (**CPOP**), BERARD Jean, BERNAL Fulgencio, SOLER Serge (**CASC**)

VU le Code Général de la Fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8,

VU le tableau des emplois et des effectifs,

VU le budget,

CONSIDERANT la nécessité d'ouvrir deux postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe pour répondre aux besoins croissants de technicité et de polyvalence dans la gestion technique des services eau potable et assainissement collectif.

M. le président indique que conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique, les emplois de chaque établissement sont créés par l'organe délibérant.

Il précise qu'il appartient donc au Comité Syndical de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer.

LE COMITE

OUI l'exposé de Monsieur le Président,

DELIBERE

1°) De créer deux emplois permanents d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe relevant de la catégorie hiérarchique C, à temps complet à compter du 1^{er} novembre 2025, pour les raisons évoquées ci-dessus.

2°) La rémunération de ces emplois se fera sur la grille indiciaire du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux (grade d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe). Le régime indemnitaire de la filière technique prévu par la délibération n°2022-80 du 15 décembre 2022 sera appliqué.

3°) Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice et le tableau des effectifs sera modifié en conséquence.

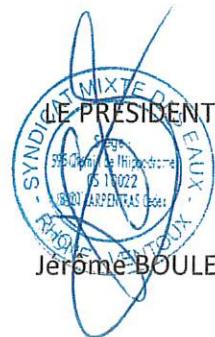
4°) AUTORISE Monsieur le Président à signer tous actes aux effets ci-dessus.

ADOpte A L'UNANIMITE

Ainsi délibéré en séance publique les jours, mois et an susdits

LE SECRETAIRE DE SEANCE

Alexandre ALLEGRE



Jérôme BOULETIN

Accusé de réception en préfecture
084-258401447-20251030-2025-168-DE
Date de réception préfecture : 21/11/2025



PUBLIE LE

24 NOV. 2025

2025 - 63

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE ARRONDISSEMENT DE CARPENTRAS	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 30 OCTOBRE 2025
Date de la convocation : 24/10/2025	L'an deux mille vingt cinq et le trente octobre, les membres du comité syndical se sont réunis à CARPENTRAS, sous la présidence de M. Jérôme BOULETIN, Président
Date d'affichage de la convocation : 24/10/2025	
Secrétaires de séance (art. L2121-15 du CGCT) : Alexandre ALLEGRE	Objet de la délibération : EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT COLLECTIF
Nombre de membres	ADHESION AU CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE STATUTAIRE AVEC LE CENTRE DE GESTION DE VAUCLUSE
En exercice	52
Quorum	27
Présents	30
Représentés	
Votants	30

Membres présents à la séance : RASPAIL Max (BLAUVAC), SALIGNON François (MALEMORT DU COMTAT), MILESI Gilbert (METHAMIS), ORTUNO Mireille (MORMOIRON), TORELLI Jean-Marie (VILLES SUR AUZON), FRIZET Frédéric, GUILLAUME Alain, LARTIGUE Marc, BOULETIN Jérôme, SENAC Jean-François, BROCHIER Gérard, JEAN Christel, COSTE Christian, ANDRIEUX Henri, BOURRIE Jean-Louis, ALLEGRE Alexandre, LINHARES José, OLIVIER Arlette, BALDACCHINO Jean-Paul, AIELLO André, MEDRAT Jean-François, RAYMOND Sandrine (COVE), GIACOMONI Anthony, LAMOUROUX Roland (COGA), TENZA Salvador (CPOP), TERRISSE Michel, RUSCELLI Jean-Claude, MICHEL Stéphane, GEEL Cyril, ROUX Thierry (CASC)

Membres excusés : BOREL Jean François (BLAUVAC), PINNA Philippe (MALEMORT DU COMTAT), FERNETTE Patricia (METHAMIS), TAVERNIER-ROUX Patricia (MORMOIRON), ROUET Frédéric (VILLES SUR AUZON), MONNET Bernard, PELATAN Benolt, BREMOND Alain, CONSTANT Alain, GIRARD Guy, AY Anne-Sophie, SOARD Philippe, BONNET Louis, DELEBECQUE Philippe, LAMURE Elisabeth, PLANCHER Dominique (COVE), NOUVEAU Alain, SIMONDI Pascal, EBRARD Patrick, CACELLI Alex, HERVE Charly (COGA), GARCIA Michel, RATAJEZAK Gérard, MARQUOT Xavier, VERMEILLE Thierry (CPOP), BERARD Jean, BERNAL Fulgencio, SOLER Serge (CASC)

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 26,

Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application du 2^{ème} alinéa de l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurance souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements publics territoriaux,

Vu la délibération n°25-014 du conseil d'administration du Centre de gestion de Vaucluse en date du 20 mars 2025 relative au projet de souscription d'un contrat d'assurance groupe pour la couverture du risque statutaire,

Vu la délibération n°25-034 du conseil d'administration du Centre de gestion de Vaucluse en date du 17 juillet 2025, autorisant le Président du CDG84 à signer le marché avec le groupement RELYENS SPS/CNP ASSURANCES,

Vu la délibération n°25-035 du conseil d'administration du Centre de gestion de Vaucluse en date du 17 Juillet 2025 approuvant la convention de gestion définissant les conditions dans lesquelles s'établissent et s'organisent, entre le CDG et la collectivité, les relations relatives à la gestion du contrat d'assurance statutaire souscrit par la collectivité,

M. le Président indique que dans le cadre de la mise en place du contrat d'assurance groupe à adhésion facultative garantissant les risques statutaires des collectivités et établissements publics du Vaucluse, le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de Vaucluse a lancé une consultation sous la forme d'une procédure concurrentielle avec négociation,

M. le Président rappelle que le Syndicat Rhône Ventoux par délibération n°2025-3 du 30 janvier 2025, a donné mandat au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Vaucluse pour la négociation d'un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, conformément à l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et au décret n°86-552 du 14 mars 1986;

Par circulaire du 25 juillet 2025, le Centre de Gestion a informé l'établissement public de l'attribution du marché au groupement RELYENS SPS/CNP ASSURANCES et des conditions du contrat.

Le Comité syndical est invité à se prononcer,

LE COMITE

OUI l'exposé de M. le Président et sur sa proposition,

DELIBERE

APPROUVE l'adhésion au contrat groupe de couverture des risques statutaires mis en place par le Centre de gestion de Vaucluse et attribué au groupement RELYENS SPS/CNP ASSURANCES, selon les caractéristiques suivantes :

Durée du contrat : 4 ans (date d'effet 01/01/2026)

Régime du contrat : capitalisation

Préavis : contrat résiliable annuellement à l'échéance moyennant un préavis de 8 mois pour l'assureur et l'assuré.

- **Agents CNRACL**

Choix de la formule 4 :

➤ Risques garantis et conditions :

- Accident du travail / maladie professionnelle
 - Frais de soins (y compris reprise du passé) + Remboursement de la rémunération sans franchise
- Décès
- Longue maladie / longue durée

Accusé de réception en préfecture
084-258401447-20251030-2025-169-DIE
Date de réception préfecture : 21/11/2025

- Remboursement de la rémunération sans franchise
- o Maladie ordinaire
- Remboursement de la rémunération avec franchise 10 jours
- Taux : 6,27% de la masse salariale assurée

Agents IRCANTEC

- o Risques garantis : accident du travail, maladie professionnelle, maternité, adoption, grave maladie, maladie ordinaire
- o Conditions : sans franchise, sauf franchise de 10 jours pour la maladie ordinaire
- Taux : 1,15% de la masse salariale assurée

AUTORISE le Président à signer tout acte nécessaire à cet effet,

APPROUVE la convention de gestion définissant les conditions dans lesquelles s'établissent et s'organisent, entre le CDG84 et la collectivité, les relations relatives à la gestion du contrat d'assurance statutaire souscrit,

AUTORISE le Président à signer la convention précitée avec le Centre de gestion de Vaucluse.

ADOpte A L'UNANIMITE

Ainsi délibéré en séance publique les jours, mois et an susdits

LE SECRETAIRE DE SEANCE

Alexandre ALLEGRE



LE PRESIDENT
SYNDICAT MUNICIPAL DES
SIRAG
595 Chemin de l'Innovation
CS 10022
82010 TOULOUSE CEDEX 1

JEROME BOUJETIN



PUBLIE LE
24 NOV. 2025

2025 - 64

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE ARRONDISSEMENT CARPENTRAS	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 30 OCTOBRE 2025
Date de la convocation : 24/10/2025	L'an deux mille vingt cinq et le trente octobre, les membres du comité syndical se sont réunis à CARPENTRAS, sous la présidence de M. Jérôme BOULETIN, Président.
Date d'affichage de la convocation : 24/10/2025	
Secrétaires de séance (art. L2121-15 du CGCT) : Alexandre ALLEGRE	Objet de la délibération :
Nombre de membres	<p style="text-align: center;">EAU POTABLE</p> <p>ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDE-PROGRAMME 2022-2026- RENOUVELLEMENT DE CANALISATIONS PRIORITAIRES ET SECURISATION DU SERVICE - MODIFICATION EN COURS D'EXECUTION 8 (DIV339)</p>
En exercice	51
Quorum	26
Présents	30
Représentés	
Votants	30

Membres présents à la séance : RASPAIL Max (BLAUVAC), SALIGNON François (MALEMORT DU COMTAT), MILESI Gilbert (METHAMIS), ORTUNO Mireille (MORMOIRON), TORELLI Jean-Marie (VILLES SUR AUZON), FRIZET Frédéric, GUILLAUME Alain, LARTIGUE Marc, BOULETIN Jérôme, SENAC Jean-François, BROCHIER Gérard, JEAN Christel, COSTE Christian, ANDRIEUX Henri, BOURRIE Jean-Louis, ALLEGRE Alexandre, LINHARES José, OLIVIER Arlette, BALDACCHINO Jean-Paul, AIELLO André, MEDRAT Jean-François, RAYMOND Sandrine (COVE), GIACOMONI Anthony, LAMOUROUX Roland (COGA), TENZA Salvador (CPOP), TERRISSE Michel, RUSCELLI Jean-Claude, MICHEL Stéphane, GEEL Cyrille, ROUX Thierry (CASC)

Membres excusés : BOREL Jean François (BLAUVAC), PINNA Philippe (MALEMORT DU COMTAT), FERNETTE Patricia (METHAMIS), TAVERNIER-ROUX Patricia (MORMOIRON), ROUET Frédéric (VILLES SUR AUZON), MONNET Bernard, PELATAN Benoit, BREMOND Alain, CONSTANT Alain, GIRARD Guy, AY Anne-Sophie, SOARD Philippe, BONNET Louis, DELEBECQUE Philippe, LAMURE Elisabeth, PLANCHER Dominique (COVE), NOUVEAU Alain, SIMONDI Pascal, EBRARD Patrick, CACELLI Alex, HERVE Charly (COGA), GARCIA Michel, RATAJEZAK Gérard, MARQUOT Xavier (CPOP), BERARD Jean, BERNAL Fulgencio, SOLER Serge (CASC)

VU l'article L2194-1 du code de la Commande Publique

VU la délibération 32/2021 du 28 janvier 2021 relative à l'accord cadre à bons de commande – programme 2022-2026 – renouvellement de canalisations prioritaires et sécurisation du service – lancement de l'opération

VU la modification en cours d'exécution n°8 présentée

CONSIDERANT qu'un marché peut être modifié sans nouvelle procédure de mise en concurrence dans les conditions prévues par voie réglementaire lorsque les modifications sont rendues nécessaires par des circonstances imprévues.

CONSIDERANT que l'exécution du marché nécessite de fixer une nouvelle répartition entre co-traitants pour la 3ème année.

Monsieur le Président rappelle que le groupement d'entreprises SA COLAS/SAS DALL AGNOLA s'est vu confier, par marché du 23 décembre 2021, l'accord-cadre à bons de commande travaux pour le renouvellement de canalisations prioritaires et la sécurisation du service sur le territoire du Syndicat.

Monsieur le Président précise que le marché a été notifié au groupement d'entreprises SA COLAS/SAS DAL AGNOLA sur la base d'une répartition minimale annuelle des travaux. Cette répartition initiale a évolué pour la 3ème année.

Monsieur le Président propose la modification en cours d'exécution 8 qui a pour objet de fixer la nouvelle répartition entre co-traitants pour cette 3ème année, et ce de la manière suivante :

- Répartition initiale : COLAS France (77%) et SAS DALL'AGNOLA (23%)
- Répartition modifiée pour l'année 3 : COLAS France (42,65%) et SAS DALL'AGNOLA (57,35%)

Monsieur le Président précise que la modification en cours d'exécution 8 n'a pas d'incidence financière sur le montant global du marché public.

LE COMITE

OUI l'exposé de Monsieur le Président,

DELIBERE

APPROUVE la modification en cours d'exécution n° 8 au groupement d'entreprises SA COLAS/SAS DALL AGNOLA selon les modalités évoquées ci-dessus.

AUTORISE Monsieur le Président à signer la modification en cours d'exécution n° 8 présentée ainsi que tous actes aux effets ci-dessus.

ADOpte A L'UNANIMITE

Ainsi délibéré en séance publique les jours, mois et an susdits

LE SECRETAIRE DE SEANCE

Alexandre ALLEGRE



Reçu le 24/11/2025
Réception en préfecture
03 84 23 84 00 1447-20251030-2025-181-CC
Date de réception préfecture : 24/11/2025



PUBLIE LE

24 NOV. 2025

2025 - 65

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE ARRONDISSEMENT CARPENTRAS	DE	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 30 OCTOBRE 2025
Date de la convocation : 24/10/2025		L'an deux mille vingt cinq et le trente octobre, les membres du comité syndical se sont réunis à CARPENTRAS, sous la présidence de M. Jérôme BOULETIN, Président.
Date d'affichage de la convocation : 24/10/2025		
Secrétaires de séance (art. L2121-15 du CGCT) : Alexandre ALLEGRE		Objet de la délibération :
Nombre de membres		EAU POTABLE
En exercice	51	COMMUNE DE CARPENTRAS – TRAVAUX DE REQUALIFICATION DE L'AVENUE DU MONT-VENTOUX ET DE LA PLACE DE VERDUN (CAR0125) - LOT 1 VRD - MODIFICATION EN COURS D'EXECUTION 1
Quorum	26	
Présents	30	
Représentés		
Votants	30	

Membres présents à la séance : RASPAIL Max (**BLAUVAC**), SALIGNON François (**MALEMORT DU COMTAT**), MILESI Gilbert (**METHAMIS**), ORTUNO Mireille (**MORMOIRON**), TORELLI Jean-Marie (**VILLES SUR AUZON**), FRIZET Frédéric, GUILLAUME Alain, LARTIGUE Marc, BOULETIN Jérôme, SENAC Jean-François, BROCHIER Gérard, JEAN Christel, COSTE Christian, ANDRIEUX Henri, BOURRIE Jean-Louis, ALLEGRE Alexandre, LINHARES José, OLIVIER Arlette, BALDACCHINO Jean-Paul, AIELLO André, MEDRAT Jean-François, RAYMOND Sandrine (**COVE**), GIACOMONI Anthony, LAMOUROUX Roland (**COGA**), TENZA Salvador (**CPOP**), TERRISSE Michel, RUSCELLI Jean-Claude, MICHEL Stéphane, GEEL Cyrille, ROUX Thierry (**CASC**)

Membres excusés : BOREL Jean François (**BLAUVAC**), PINNA Philippe (**MALEMORT DU COMTAT**), FERNETTE Patricia (**METHAMIS**), TAVERNIER-ROUX Patricia (**MORMOIRON**), ROUET Frédéric (**VILLES SUR AUZON**), MONNET Bernard, PELATAN Benoit, BREMOND Alain, CONSTANT Alain, GIRARD Guy, AY Anne-Sophie, SOARD Philippe, BONNET Louis, DELEBECQUE Philippe, LAMURE Elisabeth, PLANCHER Dominique (**COVE**), NOUVEAU Alain, SIMONDI Pascal, EBRARD Patrick, CACELLI Alex, HERVE Charly (**COGA**), GARCIA Michel, RATAJEZAK Gérard, MARQUOT Xavier (**CPOP**), BERARD Jean, BERNAL Fulgencio, SOLER Serge (**CASC**)

Monsieur le Président rappelle que l'entreprise COLAS France - SRMV s'est vu confier, par marché du 17 octobre 2024, le lot 1 VRD du marché de requalification de l'avenue du Mont-Ventoux et de la place Verdun à Carpentras.

Monsieur le Président précise que l'exécution du marché a nécessité la réalisation de prestations en eau potable non prévues dans le marché initial. Conformément à l'article

Accusé de réception en préfecture
084-258401447-20251030-2025-159-DE
Date de réception préfecture : 06/11/2025

L2194-1-5 du code de la commande publique concernant les modifications non substantielles, la modification en cours d'exécution 1 a pour objet l'ajout de prix nouveaux au DPGF de la manière suivante :

N°	DÉSIGNATION DES OUVRAGES	U	QUANTITÉ	P.U.HT	MONTANT HT
PN1.	Té de raccordement 3 brides 300/300	U	1	1 700.00	1 700.00
PN2.	Té de raccordement 3 brides 100/60	U	8	300.00	2 400.00
PN3.	Robinets-Vannes brides Ø60	U	8	450.00	3 600.00
PN4.	Coudes à emboitures Ø60	U	7	150.00	1 050.00
PN5.	Plaque pleines Ø300	U	6	700.00	4 200.00
PN6.	Chambre section 3mx2m – débitmètre	U	1	17 500.00	17 500.00
PN7.	Canalisation principale Ø150 – Fonte ductile	ML	20	150.00	3 000.00
PN8.	Canalisation principale Ø63 – PEHD	ML	599	30.00	17 970.00
PN9.	Branchemet Ø50 – PEHD	ML	10	25.00	250.00
PN.10	Branchemet Ø40 – PEHD	ML	10	21.00	210.00

Monsieur le Président précise que la modification en cours d'exécution 1 n'a pas d'incidence financière sur le montant global du marché public

VU l'article L2194-1 du code de la Commande Publique,

VU la délibération 2023-29 du 23 mars 2023 relative aux travaux de requalification de l'avenue du Mont Ventoux et place de Verdun à Carpentras – Réhabilitation des réseaux d'eau potable et d'assainissement collectif

VU la modification en cours d'exécution n°1 présentée,

CONSIDERANT qu'un marché peut être modifié sans nouvelle procédure de mise en concurrence dans les conditions prévues par voie réglementaire, lorsque les modifications sont rendues nécessaires par des circonstances imprévues

CONSIDERANT que l'exécution du marché a nécessité la réalisation de prestations en eau potable non prévues dans le marché initial

CONSIDERANT l'ajout de prix nouveaux au DPGF nécessaires à la réalisation de ces prestations

LE COMITE

OUI l'exposé de Monsieur le Président,

DELIBERE

APPROUVE la modification en cours d'exécution n° 1 au marché avec l'entreprise COLAS France - SRMV selon les modalités évoquées ci-dessus.

AUTORISE Monsieur le Président à signer la modification en cours d'exécution n° 1 présentée ainsi que tous actes aux effets ci-dessus.

ADOpte A L'UNANIMITE

Ainsi délibéré en séance publique les jours, mois et an susdits.

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

Alexandre ALLEGRE





PUBLIE LE
24 NOV. 2025

2025 - 66

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE ARRONDISSEMENT CARPENTRAS	DE	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 30 OCTOBRE 2025
Date de la convocation : 24/10/2025		L'an deux mille vingt cinq et le trente octobre, les membres du comité syndical se sont réunis à CARPENTRAS, sous la présidence de M. Jérôme BOULETIN, Président.
Date d'affichage de la convocation : 24/10/2025		
Secrétaires de séance (art. L2121-15 du CGCT) : Alexandre ALLEGRE		Objet de la délibération :
Nombre de membres		EAU POTABLE
En exercice	51	
Quorum	26	
Présents	30	
Représentés		COMMUNES DE CARPENTRAS ET DE SAINT PIERRE DE VASSOLS – REHABILITATION DES RESERVOIRS DES CONDAMINES ET DE LA GARDY (DIV0130) – LANCEMENT DE L'OPERATION
Votants	30	

Membres présents à la séance : RASPAIL Max (BLAUVAC), SALIGNON François (MALEMORT DU COMTAT), MILESI Gilbert (METHAMIS), ORTUNO Mireille (MORMOIRON), TORELLI Jean-Marie (VILLES SUR AUZON), FRIZET Frédéric, GUILLAUME Alain, LARTIGUE Marc, BOULETIN Jérôme, SENAC Jean-François, BROCHIER Gérard, JEAN Christel, COSTE Christian, ANDRIEUX Henri, BOURRIE Jean-Louis, ALLEGRE Alexandre, LINHARES José, OLIVIER Arlette, BALDACCHINO Jean-Paul, AIELLO André, MEDRAT Jean-François, RAYMOND Sandrine (COVE), GIACOMONI Anthony, LAMOUROUX Roland (COGA), TENZA Salvador (CPOP), TERRISSE Michel, RUSCELLI Jean-Claude, MICHEL Stéphane, GEEL Cyrille, ROUX Thierry (CASC)

Membres excusés : BOREL Jean François (BLAUVAC), PINNA Philippe (MALEMORT DU COMTAT), FERNETTE Patricia (METHAMIS), TAVERNIER-ROUX Patricia (MORMOIRON), ROUET Frédéric (VILLES SUR AUZON), MONNET Bernard, PELATAN Benoit, BREMOND Alain, CONSTANT Alain, GIRARD Guy, AY Anne-Sophie, SOARD Philippe, BONNET Louis, DELEBECQUE Philippe, LAMURE Elisabeth, PLANCHER Dominique (COVE), NOUVEAU Alain, SIMONDI Pascal, EBRARD Patrick, CACELLI Alex, HERVE Charly (COGA), GARCIA Michel, RATAJEZAK Gérard, MARQUOT Xavier (CPOP), BERARD Jean, BERNAL Fulgencio, SOLER Serge (CASC)

VU les articles L.2120-1-2°, L. 2123-1-1°, R.2123-1-1°, R.2123-4 à R.2123-7 du Code de la Commande Publique (CCP)

VU les modalités de publicité définies à l'article R.2131-12 du CCP

CONSIDERANT qu'au vu des besoins de travaux sur les réservoirs Condamines et Gardy, il convient de lancer l'opération selon les modalités visées en référence.

Monsieur le Président expose que le syndicat dispose d'un vaste patrimoine ouvrages d'eau potable. Dans le souci de pérenniser son patrimoine, le Syndicat a diligenté entre 2016 à 2019 plusieurs campagnes de diagnostic simplifié du génie civil des réservoirs présents sur son territoire.

084-258401447-20251030-2025-170-DE
084-258401447-20251030-2025-170-DE
084-258401447-20251030-2025-170-DE

territoire visant à préciser l'état de dégradation des ouvrages et les non conformités en termes de sécurisation de l'exploitation.

Les résultats de ces diagnostics mettent en évidence la nécessité de procéder à la réhabilitation du génie civil des réservoirs des Condamines à Saint de Pierre de Vassols et de la Gardy à Carpentras.

Le Syndicat souhaite donc s'adjointre l'expertise d'un bureau d'étude spécialisé pour réaliser ces travaux dont le montant prévisionnel s'élève à 1 200 000 €H T, soit un coût d'opération de 1 440 000 €HT.

Monsieur le Président indique qu'un maître d'œuvre sera recherché pour cette opération selon la procédure adaptée.

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer.

LE COMITE

OUI l'exposé de Monsieur le Président,
VU le programme de travaux présenté,

DELIBERE

APPROUVE le lancement de l'opération « Communes de Carpentras et St Pierre de Vassols - Réhabilitation des réservoirs des Condamines et de la Gardy (DIV0130) ».

Cette opération sera imputée sur le compte 2313DIV0130

APPROUVE le plan de financement prévisionnel suivant :

	Montant de l'opération
EMPRUNT	1 440 000
TOTAL HT	1 440 000
TVA	288 000
TOTAL TTC	1 728 000

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous actes aux effets ci-dessus et nécessaires au bon déroulement de l'opération.

ADOpte A L'UNANIMITE

Ainsi délibéré en séance publique les jours, mois et an susdits

LE SECRETAIRE DE SEANCE

Alexandre ALLEGRE



Accusé de réception en préfecture
084-258401447-20251030-2025-170-DE
Date de réception préfecture : 21/11/2025

24 NOV. 2025

2025 - 67

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE ARRONDISSEMENT CARPENTRAS	DE	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 30 OCTOBRE 2025
Date de la convocation : 24/10/2025		L'an deux mille vingt cinq et le trente octobre, les membres du comité syndical se sont réunis à CARPENTRAS, sous la présidence de M. Jérôme BOULETIN, Président.
Date d'affichage de la convocation : 24/10/2025		
Secrétaire de séance (art. L2121-15 du CGCT) : Alexandre ALLEGRE		Objet de la délibération : EAU POTABLE
Nombre de membres		COMMUNES DE BEDOIN – PERNES LES FONTAINES – SORGUES - TRAVAUX DE REHABILITATION ET DE REEQUIPEMENT DE 6 OUVRAGES DE PRELEVEMENTS ET DE SUIVI (DIV0124) - LANCEMENT DE L'OPERATION
En exercice	51	
Quorum	26	
Présents	30	
Représentés		
Votants	30	

Membres présents à la séance : RASPAIL Max (BLAUVAC), SALIGNON François (MALEMORT DU COMTAT), MILESI Gilbert (METHAMIS), ORTUNO Mireille (MORMOIRON), TORELLI Jean-Marie (VILLES SUR AUZON), FRIZET Frédéric, GUILLAUME Alain, LARTIGUE Marc, BOULETIN Jérôme, SENAC Jean-François, BROCHIER Gérard, JEAN Christel, COSTE Christian, ANDRIEUX Henri, BOURRIE Jean-Louis, ALLEGRE Alexandre, LINHARES José, OLIVIER Arlette, BALDACCHINO Jean-Paul, AIELLO André, MEDRAT Jean-François, RAYMOND Sandrine (COVE), GIACOMONI Anthony, LAMOUROUX Roland (COGA), TENZA Salvador (CPOP), TERRISSE Michel, RUSCELLI Jean-Claude, MICHEL Stéphane, GEEL Cyrille, ROUX Thierry (CASC)

Membres excusés : BOREL Jean François (BLAUVAC), PINNA Philippe (MALEMORT DU COMTAT), FERNETTE Patricia (METHAMIS), TAVERNIER-ROUX Patricia (MORMOIRON), ROUET Frédéric (VILLES SUR AUZON), MONNET Bernard, PELATAN Benoit, BREMOND Alain, CONSTANT Alain, GIRARD Guy, AY Anne-Sophie, SOARD Philippe, BONNET Louis, DELEBECQUE Philippe, LAMURE Elisabeth, PLANCHER Dominique (COVE), NOUVEAU Alain, SIMONDI Pascal, EBRARD Patrick, CACELLI Alex, HERVE Charly (COGA), GARCIA Michel, RATAJEZAK Gérard, MARQUOT Xavier (CPOP), BERARD Jean, BERNAL Fulgencio, SOLER Serge (CASC)

VU les articles L.2120-1-2°, L. 2123-1-1°, R.2123-1-1°, R.2123-4 à R.2123-7 du Code de la Commande Publique (CCP)

VU les modalités de publicité définies à l'article R.2131-12 du CCP

CONSIDERANT qu'au vu des besoins de travaux sur 6 ouvrages de prélèvements d'eau, il convient de lancer l'opération selon les modalités visées en référence.

Monsieur le Président expose que dans le cadre du programme de diagnostics d'ouvrages existants sur diverses zones de captage, le Syndicat souhaite engager un programme de travaux de réhabilitation et de rééquipement de puits et de forages, localisé sur les communes de Bédoin, Pernes les Fontaines et Sorgues.

un programme de travaux
084-258401447-20251030-2025-171-DE

Permis de déclencher préfet 21/11/2025

Monsieur le Président précise que les divers travaux à réaliser sur chaque commune répondent à des besoins spécifiques issus du contexte propre à chaque zone. Deux opérations distinctes peuvent être distinguées :

- Diagnostic et travaux de sécurisation et transformation des forages de Prato et des Crans en piézomètre, respectivement sur les communes de Bédoin et de Pernes-les-Fontaines.
- Diagnostic et travaux de réhabilitation et rééquipement sur 4 puits du champ captant de la Jouve rive gauche sur la commune de Sorgues.

Monsieur le Président indique qu'il convient de recourir aux services d'un bureau d'étude afin de réaliser la maîtrise d'œuvre relative pour réaliser ces travaux dont le montant prévisionnel s'élève à 260 000 € HT, soit un coût opération de 275 000 € HT.

Monsieur le Président précise qu'un maître d'œuvre sera recherché pour cette opération selon la procédure adaptée.

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer.

LE COMITE

OUI l'exposé de Monsieur le Président,
VU le programme de travaux présenté,

DELIBERE

APPROUVE le lancement de l'opération « Communes de Bedoin – Pernes les Fontaines – Sorgues – Travaux de réhabilitation et de rééquipement de 6 ouvrages de prélèvements et de suivi (DIV0124) ».

Cette opération sera imputée sur les comptes 2151DIV0124

APPROUVE le plan de financement prévisionnel suivant :

	Montant de l'opération
EMPRUNT	275 000
TOTAL HT	275 000
TVA	55 000
TOTAL TTC	330 000

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous actes aux effets ci-dessus et nécessaires au bon déroulement de l'opération

ADOpte A L'UNANIMITE

Ainsi délibéré en séance publique les jours, mois et an susdits

LE SECRETAIRE DE SEANCE

Alexandre ALLEGRE



LE PRESIDENT

SYNDICAT DES COMMUNES
995 Chemin de la Gare
84201 CARPENTRAS
France

CS : accusé de réception en préfecture
DRM-268401447-20251030-2025-171-DE
Date de réception préfecture : 21/11/2025

Jérôme BOULETIN





PUBLIE LE

24 NOV. 2025

2025 - 68

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE ARRONDISSEMENT CARPENTRAS	DE	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 30 OCTOBRE 2025
Date de la convocation :	24/10/2025	L'an deux mille vingt cinq et le trente octobre, les membres du comité syndical se sont réunis à CARPENTRAS, sous la présidence de M. Jérôme BOULETIN, Président.
Date d'affichage de la convocation :	24/10/2025	
Secrétaires de séance (art. L2121-15 du CGCT) :	Alexandre ALLEGRE	
Nombre de membres		
En exercice	51	
Quorum	26	
Présents	30	
Représentés		
Votants	30	

Membres présents à la séance : RASPAIL Max (BLAUVAC), SALIGNON François (MALEMORT DU COMTAT), MILESI Gilbert (METHAMIS), ORTUNO Mireille (MORMOIRON), TORELLI Jean-Marie (VILLES SUR AUZON), FRIZET Frédéric, GUILLAUME Alain, LARTIGUE Marc, BOULETIN Jérôme, SENAC Jean-François, BROCHIER Gérard, JEAN Christel, COSTE Christian, ANDRIEUX Henri, BOURRIE Jean-Louis, ALLEGRE Alexandre, LINHARES José, OLIVIER Arlette, BALDACCHINO Jean-Paul, AIELLO André, MEDRAT Jean-François, RAYMOND Sandrine (COVE), GIACOMONI Anthony, LAMOUROUX Roland (COGA), TENZA Salvador (CPOP), TERRISSE Michel, RUSCELLI Jean-Claude, MICHEL Stéphane, GEEL Cyrille, ROUX Thierry (CASC)

Membres excusés : BOREL Jean François (BLAUVAC), PINNA Philippe (MALEMORT DU COMTAT), FERNETTE Patricia (METHAMIS), TAVERNIER-ROUX Patricia (MORMOIRON), ROUET Frédéric (VILLES SUR AUZON), MONNET Bernard, PELATAN Benoit, BREMOND Alain, CONSTANT Alain, GIRARD Guy, AY Anne-Sophie, SOARD Philippe, BONNET Louis, DELEBECQUE Philippe, LAMURE Elisabeth, PLANCHER Dominique (COVE), NOUVEAU Alain, SIMONDI Pascal, EBRARD Patrick, CACELLI Alex, HERVE Charly (COGA), GARCIA Michel, RATAJEZAK Gérard, MARQUOT Xavier (CPOP), BERARD Jean, BERNAL Fulgencio, SOLER Serge (CASC)

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles L.152-1 et suivants et R.152-1 à R.152-15 relatifs à l'établissement de servitudes de passage pour l'installation de canalisations souterraines ;

Vu le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, notamment ses articles R.131-6 et R.131-7 relatifs à la notification et à la procédure préalable à l'instauration de servitudes ;

Vu l'arrêté préfectoral du 22 mai 2025 prescrivant l'ouverture d'une enquête publique préalable à l'instauration de servitudes de passage sur fonds privés pour le renouvellement d'une canalisation publique sur le territoire de la commune de Monteux ;

Vu le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur, M. Joan ALPINI, remis le 31 juillet 2025, qui émet un avis favorable assorti de deux recommandations :

- améliorer la communication avec les propriétaires concernés ;
- rétablir le tracé initial de la canalisation parallèle à la voie ferrée, sans contournement du mur de la parcelle AD 8 ;

Vu le courrier du Préfet de Vaucluse en date du 2 septembre 2025 sollicitant du Syndicat la communication de la suite donnée à ces recommandations ;

Considérant que le projet de renouvellement de la canalisation principale d'alimentation en eau de la commune de Monteux présente un caractère d'utilité publique manifeste, tant pour la continuité du service que pour la sécurisation de l'approvisionnement en eau potable d'un territoire en expansion,

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer.

LE COMITE SYNDICAL

OUI l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré,

DELIBERE

Article 1er – Prise en compte partielle des recommandations du commissaire enquêteur

Le comité syndical prend acte des conclusions et de l'avis favorable du commissaire enquêteur en date du 31 juillet 2025. Il approuve la recommandation relative à l'amélioration de la communication avec les propriétaires concernés en désignant Monsieur DUFAUT Laurent comme interlocuteur du projet au Syndicat. Toutefois, il décide de ne pas retenir la préconisation relative au rétablissement du tracé initial, celui-ci présentant des contraintes techniques et de sécurité majeure.

Tout d'abord, lors de la remise en service de la ligne ferroviaire Avignon-Carpentras en 2015, de nouvelles contraintes techniques pour les travaux sont apparus. En effet, les exigences édictées par la SNCF, auxquelles il n'est pas possible de déroger, imposent de respecter certaines obligations selon les profils définis par SNCF pouvant impacter de façon significative la réalisation de nos travaux :

- Interdiction de terrasser dans les profils P2,
- Contraintes pour des terrassements dans le profil P1,
- Absence de contrainte pour des terrassements au-dessus du profil P0.

La conduite se situant en limite du profil P1, les exigences seraient potentiellement une limitation temporaire de vitesse ou éventuellement une interruption temporaire de la circulation avec indemnisation conséquente à prévoir pour la SNCF, mise en place de blindage adapté, et compte tenu de la présence de la nappe affleurante, des interdictions de pompage à proximité sont possibles, ce qui rendrait extrêmement complexe le renouvellement de la canalisation en lieu et place de l'existante.

De plus, cette zone a été fortement remblayée par des matériaux d'origine inconnue contre un mur de soutènement qui semble fragile et en mauvais état, ce qui a été relevé par le commissaire enquêteur.

Accusé de réception en préfecture
084-258401447-20251030-2025-172-DE
Date de réception préfecture : 21/11/2025

Dans ces conditions au regard du fort risque d'éboulement de ce mur et du risque de dégradation du réseau d'eau existant, le Syndicat ne souhaite pas terrasser à proximité de celui-ci.

Ce sont pour ces raisons que le Syndicat souhaite maintenir un renouvellement de cette conduite majeure et structurante en parallèle de l'existant.

Le tracé proposé dans le dossier soumis à l'enquête publique demeure donc inchangé, comme étant la seule configuration compatible avec :

- la stabilité de la voie ferrée voisine,
- la sécurité des agents intervenant sur le chantier,
- la pérennité de la canalisation en exploitation.

Article 2 – Poursuite de la procédure

Le Comité syndical autorise le Président à :

- transmettre au Préfet de Vaucluse la présente délibération en vue de la poursuite de la procédure d'instauration des servitudes de passage ;
- signer tout document, convention ou correspondance utile à la mise en œuvre de la décision.

ADOpte A L'UNANIMITE

Ainsi délibéré en séance publique les jours, mois et an susdits.

LE SECRETAIRE DE SEANCE



Alexandre ALLEGRE

LE PRESIDENT





PUBLIE LE

24 NOV. 2025

2025 - 69

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE ARRONDISSEMENT CARPENTRAS	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 30 OCTOBRE 2025
Date de la convocation : 24/10/2025	L'an deux mille vingt cinq et le trente octobre, les membres du comité syndical se sont réunis à CARPENTRAS, sous la présidence de M. Jérôme BOULETIN, Président.
Date d'affichage de la convocation : 24/10/2025	
Secrétaire de séance (art. L2121-15 du CGCT) : Alexandre ALLEGRE	Objet de la délibération :
Nombre de membres	EAU POTABLE
En exercice 51	
Quorum 26	
Présents 30	
Représentés	
Votants 30	

Membres présents à la séance : RASPAIL Max (BLAUVAC), SALIGNON François (MALEMORT DU COMTAT), MILESI Gilbert (METHAMIS), ORTUNO Mireille (MORMOIRON), TORELLI Jean-Marie (VILLES SUR AUZON), FRIZET Frédéric, GUILLAUME Alain, LARTIGUE Marc, BOULETIN Jérôme, SENAC Jean-François, BROCHIER Gérard, JEAN Christel, COSTE Christian, ANDRIEUX Henri, BOURRIE Jean-Louis, ALLEGRE Alexandre, LINHARES José, OLIVIER Arlette, BALDACCHINO Jean-Paul, AIELLO André, MEDRAT Jean-François, RAYMOND Sandrine (COVE), GIACOMONI Anthony, LAMOUROUX Roland (COGA), TENZA Salvador (CPOP), TERRISSE Michel, RUSCELLI Jean-Claude, MICHEL Stéphane, GEEL Cyrille, ROUX Thierry (CASC)

Membres excusés : BOREL Jean François (BLAUVAC), PINNA Philippe (MALEMORT DU COMTAT), FERNETTE Patricia (METHAMIS), TAVERNIER-ROUX Patricia (MORMOIRON), ROUET Frédéric (VILLES SUR AUZON), MONNET Bernard, PELETAN Benoit, BREMOND Alain, CONSTANT Alain, GIRARD Guy, AY Anne-Sophie, SOARD Philippe, BONNET Louis, DELEBECQUE Philippe, LAMURE Elisabeth, PLANCHER Dominique (COVE), NOUVEAU Alain, SIMONDI Pascal, EBRARD Patrick, CACELLI Alex, HERVE Charly (COGA), GARCIA Michel, RATAJEZAK Gérard, MARQUOT Xavier (CPOP), BERARD Jean, BERNAL Fulgencio, SOLER Serge (CASC)

VU la délibération du 10 novembre 2023 par laquelle le Département du Vaucluse a adopté par le Plan d'Action pour la Ressource en Eau en Vaucluse ;

CONSIDERANT que, suite au constat que les eaux souterraines occupent une place importante dans le Vaucluse, avec plus de 100 captages collectifs d'eau potable, le Département de Vaucluse, soucieux de préserver cette ressource primordiale pour les besoins en eau potable actuels et futurs, et ainsi améliorer la connaissance des eaux souterraines, met à nouveau en place un réseau départemental constitué d'un suivi qualitatif et quantitatif

Acte de réception en préfecture
084-258401447-20251030-2025-173-DE
Date de réception préfecture : 21/11/2025

CONSIDERANT que le Département de Vaucluse et le syndicat Rhône Ventoux souhaitent mettre en place une convention de mise à disposition d'un futur piézomètre en foration sur la commune de Carpentras, afin d'en faire un point de suivi. Cette convention précise les conditions et modalités de cette mise à disposition.

CONSIDERANT que les données acquises par le Département dans le cadre du réseau départemental de suivi des eaux souterraines seront traitées dans le seul but d'acquisition de connaissances, elles ne pourront en aucun cas être utilisées à des fins de contrôle, et elles permettront d'améliorer la compréhension de la nappe du Miocène du Comtat (FRDG218).

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer.

LE COMITE

OUI l'exposé de Monsieur le Président,

VU la convention présentée,

DELIBERE

APPROUVE la convention avec le Département de Vaucluse pour la mise à disposition du piézomètre (pz hippodrome) dans le cadre du réseau départemental de suivi quantitatif des eaux souterraines sur la commune de Carpentras.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous actes aux effets ci-dessus et nécessaires au bon déroulement de l'opération

ADOPTE A L'UNANIMITE

Ainsi délibéré en séance publique les jours, mois et an susdits

LE SECRETAIRE DE SEANCE

Alexandre ALLEGRE





PUBLIE LE

24 NOV. 2025

2025 - 70

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE ARRONDISSEMENT DE CARPENTRAS	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 30 OCTOBRE 2025
Date de la convocation : 24/10/2025	L'an deux mille vingt cinq et le trente octobre, les membres du comité syndical se sont réunis à CARPENTRAS, sous la présidence de M. Jérôme BOULETIN, Président.
Date d'affichage de la convocation : 24/10/2025	
Secrétaires de séance (art. L2121-15 du CGCT) : Alexandre ALLEGRE	Objet de la délibération : ASSAINISSEMENT COLLECTIF ADMISSIONS EN NON VALEUR POUR CREANCES IRRECOUVRABLES
Nombre de membres	
En exercice	42
Quorum	22
Présents	26
Représentés	
Votants	26

Membres présents à la séance : RASPAIL Max (BLAUVAC), SALIGNON François (MALEMORT DU COMTAT), MILESI Gilbert (METHAMIS), ORTUNO Mireille (MORMOIRON), TORELLI Jean-Marie (VILLES SUR AUZON), FRIZET Frédéric, GUILLAUME Alain, LARTIGUE Marc, BOULETIN Jérôme, SENAC Jean-François, BROCHIER Gérard, JEAN Christel, COSTE Christian, ANDRIEUX Henri, BOURRIE Jean-Louis, ALLEGRE Alexandre, LINHARES José, OLIVIER Arlette, BALDACCHINO Jean-Paul, RAYMOND Sandrine (COVE), TENZA Salvador (CPOP), TERRISSE Michel, RUSCELLI Jean-Claude, MICHEL Stéphane, GEEL Cyrille, ROUX Thierry (CASC)

Membres excusés : BOREL Jean François (BLAUVAC), PINNA Philippe (MALEMORT DU COMTAT), FERNETTE Patricia (METHAMIS), TAVERNIER-ROUX Patricia (MORMOIRON), ROUET Frédéric (VILLES SUR AUZON), MONNET Bernard, PELATAN Benoit, BREMOND Alain, CONSTANT Alain, GIRARD Guy, AY Anne-Sophie, SOARD Philippe, BONNET Louis, DELEBECQUE Philippe, LAMURE Elisabeth, PLANCHER Dominique (COVE), GARCIA Michel, MARQUOT Xavier, VERMEILLE Thierry (CPOP), BERARD Jean, BERNAL Fulgencio (CASC)

VU les dispositions des articles L2343-1 et R1617-24 du CGCT,

VU l'instruction budgétaire et comptable M49,

VU la demande d'admission en non-valeur transmise par le Service de Gestion Comptable,

CONSIDERANT que le recouvrement des créances détenues par le syndicat relève de la compétence du Service de Gestion Comptable. A cette fin, il lui appartient d'effectuer toutes les diligences utiles et de mettre en œuvre l'ensemble des voies d'exécution forcée autorisé par la loi.

Accusé de réception en préfecture
084-258401447-20251030-2025-174-DE
Date de réception préfecture : 21/11/2025

CONSIDERANT que la procédure d'admission en non-valeur (ANV) contribue à garantir la sincérité des comptes, puisqu'elle consiste à annuler, par une dépense, une recette qui avait été comptabilisée mais qui ne sera en fait pas recouvrée par le Service de Gestion Comptable.

CONSIDERANT que les créances détenues par le syndicat à l'encontre de tiers que le Service de Gestion Comptable juge irrécouvrables, peuvent être admises en non-valeur par délibération du au vu d'une liste préétablie par le Service de Gestion Comptable. Il est précisé que l'admission en non-valeur n'efface pas la dette du redevable, mais qu'elle acte l'arrêt des actions en recouvrement.

CONSIDERANT que l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables (pour insolvenabilité, départ sans laisser d'adresse, décès, absence d'héritier, montant inférieur au seuil de recouvrement) ne décharge pas le Service de Gestion Comptable de son devoir de poursuivre le recouvrement. La créance éteinte faisant suite à une décision juridique s'impose à la collectivité et s'oppose à toute action en recouvrement par le Service de Gestion Comptable.

Au regard de ces critères, et après échanges avec le Service de Gestion Comptable, Monsieur le Président propose d'admettre en non-valeur la somme de 3 346,04 € concernant la liste 7408543111 et 0,02€ concernant la liste 7171850011 pour les années 2010 à 2020 soit un total de 3 346,06€.

Monsieur le Président demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer.

LE COMITE

OUI l'exposé de Monsieur le Président.

DELIBERE

DECIDE d'admettre en non-valeur la somme de 3 346,04 € concernant la liste 7408543111 et 0,02€ concernant la liste 7171850011 pour les années 2010 à 2020 soit un total de 3 346,06€

PRECISE que ces admissions en non-valeur seront imputées à l'article 6541

ADOpte A L'UNANIMITE

Ainsi délibéré en séance publique les jours, mois et an susdits

LE SECRETAIRE DE SEANCE



Alexandre ALLEGRE

LE PRESIDENT


SYNDICAT MIXTE
Siège :
595 Chemin de l'Apporème
CS 10022
33140 Muret
Tél : 05 61 00 00 00
Jérôme BOULETIN

Accusé de réception en préfecture
084-258401447-20251030-2025-174-DE
Date de réception préfecture : 21/11/2025



PUBLIE LE

24 NOV. 2025

2025 - 71

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE ARRONDISSEMENT DE CARPENTRAS	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 30 OCTOBRE 2025
Date de la convocation : 24/10/2025	L'an deux mille vingt cinq et le trente octobre, les membres du comité syndical se sont réunis à CARPENTRAS, sous la présidence de M. Jérôme BOULETIN, Président.
Date d'affichage de la convocation : 24/10/2025	
Secrétaire de séance (art. L2121-15 du CGCT) : Alexandre ALLEGRE	Objet de la délibération : ASSAINISSEMENT COLLECTIF
Nombre de membres	DECISION MODIFICATIVE N°1
En exercice 42	
Quorum 22	
Présents 26	
Représentés	
Votants 26	

Membres présents à la séance : RASPAIL Max (BLAUVAC), SALIGNON François (MALEMORT DU COMTAT), MILESI Gilbert (METHAMIS), ORTUNO Mireille (MORMOIRON), TORELLI Jean-Marie (VILLES SUR AUFON), FRIZET Frédéric, GUILLAUME Alain, LARTIGUE Marc, BOULETIN Jérôme, SENAC Jean-François, BROCHIER Gérard, JEAN Christel, COSTE Christian, ANDRIEUX Henri, BOURRIE Jean-Louis, ALLEGRE Alexandre, LINHARES José, OLIVIER Arlette, BALDACCHINO Jean-Paul, RAYMOND Sandrine (COVE), TENZA Salvador (CPOP), TERRISSE Michel, RUSCELLI Jean-Claude, MICHEL Stéphane, GEEL Cyrille, ROUX Thierry (CASC)

Membres excusés : BOREL Jean François (BLAUVAC), PINNA Philippe (MALEMORT DU COMTAT), FERNETTE Patricia (METHAMIS), TAVERNIER-ROUX Patricia (MORMOIRON), ROUET Frédéric (VILLES SUR AUFON), MONNET Bernard, PELATAN Benoit, BREMOND Alain, CONSTANT Alain, GIRARD Guy, AY Anne-Sophie, SOARD Philippe, BONNET Louis, DELEBECQUE Philippe, LAMURE Elisabeth, PLANCHER Dominique (COVE), GARCIA Michel, MARQUOT Xavier, VERMEILLE Thierry (CPOP), BERARD Jean, BERNAL Fulgencio (CASC)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L 1612-11,

VU la nomenclature budgétaire et comptable M49,

VU la délibération 2025-29 du 27 mars 2025 portant sur le vote du budget assainissement collectif 2025,

CONSIDERANT la nécessité de modifier budget assainissement collectif 2025

Monsieur le Président explique qu'il est nécessaire de procéder à divers ajustements comptables au regard des situations rencontrées au cours de l'année

Accusé de réception en préfecture
084-258401447-20251030-2025-179-BF
Date de réception préfecture : 21/11/2025

Monsieur le Président propose ainsi la décision modificative suivante :

Section de fonctionnement

Chapitre - Article - désignation	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution des crédits	Augmentation des crédits	Diminution des crédits	Augmentation des crédits
67 - 673 « Titres annulés sur exercices antérieurs »		80 000		
66 - 66111 « Intérêts réglés à l'échéance »	80 000			
TOTAL	80 000	80 000		

Section d'investissement

Chapitre - Article - désignation	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution des crédits	Augmentation des crédits	Diminution des crédits	Augmentation des crédits
13 - 13111 « Agence de l'eau »				450 450
16 - 1641 « Emprunts »			450 450	
TOTAL			450 450	450 450

Monsieur le Président demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer.

LE COMITE

OUI l'exposé de Monsieur le Président,

DELIBERE

VOTE la présente décision modificative n°1

ADOpte A L'UNANIMITE

Ainsi délibéré en séance publique les jours, mois et an susdits

LE SECRETAIRE DE SEANCE

Alexandre ALLEGRE



Accusé de réception en préfecture
084-258401447-20251030-2025-179-BF
Date de réception préfecture : 21/11/2025



PUBLIE LE

24 NOV. 2025

2025 - 72

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE ARRONDISSEMENT DE CARPENTRAS	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 30 OCTOBRE 2025
Date de la convocation : 24/10/2025	L'an deux mille vingt cinq et le trente octobre, les membres du comité syndical se sont réunis à CARPENTRAS, sous la présidence de M. Jérôme BOULETIN, Président.
Date d'affichage de la convocation : 24/10/2025	
Secrétaires de séance (art. L2121-15 du CGCT) : Alexandre ALLEGRE	Objet de la délibération : ASSAINISSEMENT COLLECTIF COMMUNE DE CARPENTRAS – TRAVAUX DE REQUALIFICATION DE L'AVENUE DU MONT-VENTOUX ET DE LA PLACE DE VERDUN (CAR0121) - LOT 1 VRD - MODIFICATION EN COURS D'EXECUTION 2
Nombre de membres	
En exercice	42
Quorum	22
Présents	26
Représentés	
Votants	26

Membres présents à la séance : RASPAIL Max (**BLAUVAC**), SALIGNON François (**MALEMORT DU COMTAT**), MILESI Gilbert (**METHAMIS**), ORTUNO Mireille (**MORMOIRON**), TORELLI Jean-Marie (**VILLES SUR AUZON**), FRIZET Frédéric, GUILLAUME Alain, LARTIGUE Marc, BOULETIN Jérôme, SENAC Jean-François, BROCHIER Gérard, JEAN Christel, COSTE Christian, ANDRIEUX Henri, BOURRIE Jean-Louis, ALLEGRE Alexandre, LINHARES José, OLIVIER Arlette, BALDACCHINO Jean-Paul, RAYMOND Sandrine (**COVE**), TENZA Salvador (**CPOP**), TERRISSE Michel, RUSCELLI Jean-Claude, MICHEL Stéphane, GEEL Cyrille, ROUX Thierry (**CASC**)

Membres excusés : BOREL Jean François (**BLAUVAC**), PINNA Philippe (**MALEMORT DU COMTAT**), FERNETTE Patricia (**METHAMIS**), TAVERNIER-ROUX Patricia (**MORMOIRON**), ROUET Frédéric (**VILLES SUR AUZON**), MONNET Bernard, PELATAN Benoit, BREMOND Alain, CONSTANT Alain, GIRARD Guy, AY Anne-Sophie, SOARD Philippe, BONNET Louis, DELEBECQUE Philippe, LAMURE Elisabeth, PLANCHER Dominique (**COVE**), GARCIA Michel, MARQUOT Xavier, VERMEILLE Thierry (**CPOP**), BERARD Jean, BERNAL Fulgencio (**CASC**)

Monsieur le Président rappelle que l'entreprise COLAS France - SRMV s'est vu confier, par marché du 17 octobre 2024, le lot 1 VRD du marché de requalification de l'avenue du Mont-Ventoux et de la place Verdun à Carpentras.

Monsieur le Président précise que l'exécution du marché a nécessité la réalisation de prestations en assainissement collectif non prévues dans le marché initial. Conformément à l'article L2194-1-5 du code de la commande publique concernant les modifications non substantielles, la modification en cours d'exécution 2 a pour objet l'ajout de prix nouveaux au DPGF de la manière suivante

084-258401447-20251030-2025-160-DE
Date de la modification : 06/11/2025

N°	DÉSIGNATION DES OUVRAGES	U	QUANTITÉ	P.U.HT	MONTANT HT
PN1.	Canalisation branchement PVC Ø160	ML	240	80	19 200.00
PN2.	Culotte de branchement 200/200 antenne 160	U	68	250	17 000.00
PN3.	Tabouret de branchement 315/160>1m	U	68	550	37 400.00

Monsieur le Président précise que la modification en cours d'exécution 2 n'a pas d'incidence financière sur le montant global du marché public.

VU l'article L2194-1 du code de la Commande Publique,

VU la délibération 2023-29 du 23 mars 2023 relative aux travaux de requalification de l'avenue du Mont Ventoux et place de Verdun à Carpentras – Réhabilitation des réseaux d'eau potable et d'assainissement collectif

VU la modification en cours d'exécution n°2 présentée,

CONSIDERANT qu'un marché peut être modifié sans nouvelle procédure de mise en concurrence dans les conditions prévues par voie réglementaire, lorsque les modifications sont rendues nécessaires par des circonstances imprévues

CONSIDERANT que l'exécution du marché a nécessité la réalisation de prestations en assainissement collectif non prévues dans le marché initial

CONSIDERANT l'ajout de prix nouveaux au DPGF nécessaires à la réalisation de ces prestations

LE COMITE

OUI l'exposé de Monsieur le Président,

DELIBERE

APPROUVE la modification en cours d'exécution n° 2 au marché avec l'entreprise COLAS France - SRMV selon les modalités évoquées ci-dessus.

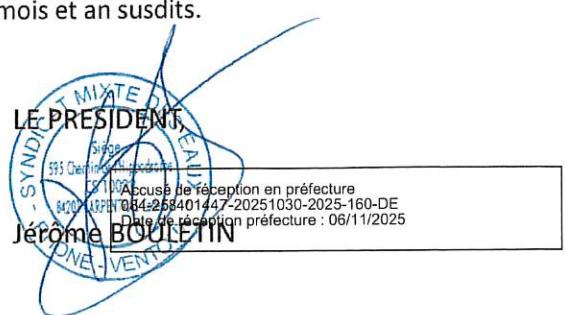
AUTORISE Monsieur le Président à signer la modification en cours d'exécution n° 2 présentée ainsi que tous actes aux effets ci-dessus.

ADOpte A L'UNANIMITE

Ainsi délibéré en séance publique les jours, mois et an susdits.

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

Alexandre ALLEGRE





PUBLIE LE

24 NOV. 2025

2025-73

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 30 OCTOBRE 2025
Date de la convocation : 24/10/2025	L'an deux mille vingt cinq et le trente octobre, les membres du comité syndical se sont réunis à CARPENTRAS, sous la présidence de M. Jérôme BOULETIN, Président.
Date d'affichage de la convocation : 24/10/2025	
Secrétaires de séance (art. L2121-15 du CGCT) : Alexandre ALLEGRE	Objet de la délibération : ASSAINISSEMENT COLLECTIF COMMUNE DE CARPENTRAS – REHABILITATION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DES RUES MARIE THERESE CHALON ET DES EGLANTIERS (CAR0123)
Nombre de membres	
En exercice	42
Quorum	22
Présents	26
Représentés	
Votants	26

Membres présents à la séance : RASPAIL Max (**BLAUVAC**), SALIGNON François (**MALEMORT DU COMTAT**), MILESI Gilbert (**METHAMIS**), ORTUNO Mireille (**MORMOIRON**), TORELLI Jean-Marie (**VILLES SUR AUZON**), FRIZET Frédéric, GUILLAUME Alain, LARTIGUE Marc, BOULETIN Jérôme, SENAC Jean-François, BROCHIER Gérard, JEAN Christel, COSTE Christian, ANDRIEUX Henri, BOURRIE Jean-Louis, ALLEGRE Alexandre, LINHARES José, OLIVIER Arlette, BALDACCHINO Jean-Paul, RAYMOND Sandrine (**COVE**), TENZA Salvador (**CPOP**), TERRISSE Michel, RUSCELLI Jean-Claude, MICHEL Stéphane, GEEL Cyrille, ROUX Thierry (**CASC**)

Membres excusés : BOREL Jean François (**BLAUVAC**), PINNA Philippe (**MALEMORT DU COMTAT**), FERNETTE Patricia (**METHAMIS**), TAVERNIER-ROUX Patricia (**MORMOIRON**), ROUET Frédéric (**VILLES SUR AUZON**), MONNET Bernard, PELATAN Benoit, BREMOND Alain, CONSTANT Alain, GIRARD Guy, AY Anne-Sophie, SOARD Philippe, BONNET Louis, DELEBECQUE Philippe, LAMURE Elisabeth, PLANCHER Dominique (**COVE**), GARCIA Michel, MARQUOT Xavier, VERMEILLE Thierry (**CPOP**), BERARD Jean, BERNAL Fulgencio (**CASC**)

VU les articles L.2120-1-2°, L. 2123-1-1°, R.2123-1-1°, R.2123-4 à R.2123-7 du Code de la Commande Publique (CCP)

VU les modalités de publicité définies à l'article R.2131-12 du CCP

CONSIDERANT qu'au vu des besoins de travaux dans les rues Marie-Thérèse Chalon et des Eglantiers, il convient de lancer l'opération selon les modalités visées en référence.

M. le Président rappelle que les résultats de récents passages caméras ont montré que le réseau d'assainissement collectif sous les emprises des rues Marie Thérèse Chalon et des Églantiers comportait de nombreux défauts tels que des effondrements partiels, des décalages de tuyaux, des fissures ou encore des contres pentes.

Accusé de réception en préfecture
084-258401447-20251030-2025-175-DE
Date de réception préfecture : 21/11/2025

M. le Président précise qu'au vu de ces résultats, le Syndicat a décidé d'engager des travaux de renouvellement de ces réseaux. Les travaux consisteront en :

- La fourniture et la pose de 830 ml de canalisation DN 200 à 400 mm.
- La reprise d'environ 50 branchements de particuliers.

M. le Président indique que le montant prévisionnel pour ces travaux est de 860 000 € H.T, soit un montant d'opération estimé à 1 032 000 € H.T.

Un maître d'œuvre sera recherché selon la procédure adaptée

LE COMITE

OUI l'exposé de Monsieur le Président,
VU le programme de travaux présenté

DELIBERE

APPROUVE le lancement de l'opération « Commune de Carpentras - Réhabilitation du réseau d'assainissement collectif des rues Marie Thérèse Chalon et des Eglantiers (CAR0123)»

Cette opération sera imputée sur le compte 2315CAR0123

APPROUVE le plan de financement prévisionnel suivant :

	Montant de l'opération
EMPRUNT	1 032 000
TOTAL HT	1 032 000
TVA	206 400
TOTAL TTC	1 238 400

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous actes aux effets ci-dessus et nécessaires au bon déroulement de l'opération

ADOpte A L'UNANIMITE

Ainsi délibéré en séance publique les jours, mois et an susdits

LE SECRETAIRE DE SEANCE



Alexandre ALLEGRE





PUBLIE LE

24 NOV. 2025

2025 - 74

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE ARRONDISSEMENT DE CARPENTRAS	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 30 OCTOBRE 2025
Date de la convocation : 24/10/2025	L'an deux mille vingt cinq et le trente octobre, les membres du comité syndical se sont réunis à CARPENTRAS, sous la présidence de M. Jérôme BOULETIN, Président.
Date d'affichage de la convocation : 24/10/2025	
Secrétaire de séance (art. L2121-15 du CGCT) : Alexandre ALLEGRE	Objet de la délibération : ASSAINISSEMENT COLLECTIF COMMUNES DE LAFARE - LA ROQUE ALRIC - SUZETTE - APPROBATION DU PROGRAMME PLURIANNUEL DE TRAVAUX DU SHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT DES COMMUNES (DIV0103)
Nombre de membres	
En exercice	42
Quorum	22
Présents	26
Représentés	
Votants	26

Membres présents à la séance : RASPAIL Max (**BLAUVAC**), SALIGNON François (**MALEMORT DU COMTAT**), MILESI Gilbert (**METHAMIS**), ORTUNO Mireille (**MORMOIRON**), TORELLI Jean-Marie (**VILLES SUR AUZON**), FRIZET Frédéric, GUILLAUME Alain, LARTIGUE Marc, BOULETIN Jérôme, SENAC Jean-François, BROCHIER Gérard, JEAN Christel, COSTE Christian, ANDRIEUX Henri, BOURRIE Jean-Louis, ALLEGRE Alexandre, LINHARES José, OLIVIER Arlette, BALDACCHINO Jean-Paul, RAYMOND Sandrine (**COVE**), TENZA Salvador (**CPOP**), TERRISSE Michel, RUSCELLI Jean-Claude, MICHEL Stéphane, GEEL Cyrille, ROUX Thierry (**CASC**)

Membres excusés : BOREL Jean François (**BLAUVAC**), PINNA Philippe (**MALEMORT DU COMTAT**), FERNETTE Patricia (**METHAMIS**), TAVERNIER-ROUX Patricia (**MORMOIRON**), ROUET Frédéric (**VILLES SUR AUZON**), MONNET Bernard, PELATAN Benoit, BREMOND Alain, CONSTANT Alain, GIRARD Guy, AY Anne-Sophie, SOARD Philippe, BONNET Louis, DELEBECQUE Philippe, LAMURE Elisabeth, PLANCHER Dominique (**COVE**), GARCIA Michel, MARQUOT Xavier, VERMEILLE Thierry (**CPOP**), BERARD Jean, BERNAL Fulgencio (**CASC**)

Vu la directive eaux résiduaires urbaines (ERU)

Vu l'arrêté du 21 juillet 2015 relatif aux systèmes d'assainissement collectifs

Considérant le marché de prestation de service relatif au diagnostic du système d'assainissement collectif et du zonage sur les communes de Lafare, La Roque Alric et Suzette.

M. le Président rappelle que le schéma directeur d'assainissement sur les communes de Lafare, La Roque Alric et Suzette a été confié au groupement EURYECE/PMH par marché du 06 avril 2023.

Accusé de réception en préfecture
084-258401447-20251030-2025-176-DE
Date de réception préfecture : 21/11/2025

M. le Président précise que l'objectif de cette étude est d'avoir une vision globale et précise des systèmes d'assainissement, en identifiant leurs fonctionnements et anomalies, afin d'aboutir à un programme de travaux rationalisé et maîtrisé qui permettra l'amélioration de la performance de ces systèmes d'assainissement. Ce programme doit également permettre de respecter la réglementation en vigueur, notamment la directive eaux résiduaires urbaines (ERU) et l'arrêté du 21 juillet 2015 relatif aux systèmes d'assainissement collectifs, et de contribuer à l'atteinte des objectifs du SDAGE Rhône Méditerranée Corse.

M. le Président précise que l'étude s'est déroulée en quatre phases :

- Phase 1 : Etats des lieux préliminaires, comprenant recueil des données, interprétation, mise à jour.
- Phase 2 : Etats des lieux, comprenant campagnes de mesures et investigations.
- Phase 3 : Investigations complémentaires.
- Phase 4 : Elaboration du schéma directeur de l'assainissement collectif.

M. le Président propose d'approuver ce schéma directeur d'assainissement afin d'engager le Syndicat dans un programme de travaux priorisés, pour les dix prochaines années, sur les communes concernées, pour un montant cumulé de 288 920 € HT et conformément aux tableaux ci-dessous :

Commune de LAFARE :

Tableau 21 : Synthèse des travaux

Opération	Priorité	Coût hors subventions	Source(s)	Gains potentiels ou apports associés	Nature du réseau concerné	Priorité 1 (2025-2027)	Priorité 2 (2028-2031)	Priorité 3 (2032-2035)
Reprises d'anomalies - Entretien								
Entretien réseau et mesures complémentaires	2	pm	ITV 2024	Nettoyage des réseaux - Dépôt de graisse	PVC DN200	-	pm	-
Sous total - Reprises d'anomalies - Entretien	pm					pm	0 € HT	0 € HT
Correction ECPM								
Investigations tests à la fumée - Sud Lafare	2	2 100 € HT	Campagne de mesures Phase 2	Identification des surfaces actives sur 882 ml	-	-	2 100 € HT	-
Investigations tests à la fumée - Nord Lafare	2	1 100 € HT	Campagne de mesures Phase 2	Identification des surfaces actives sur 317 ml	-	-	1 100 € HT	-
Sous total - Correction ECPM	3 200 € HT					0 € HT	3 200 € HT	0 € HT
Opérations diverses								
Mise en sécurité de la STEP	2	500 € HT	Visite de Phase 1	sécurisation de l'ouvrage : réparation clôture	-	-	500 € HT	-
Géoréférencement des réseaux	2	7 500 € HT	-	Amélioration de la connaissance des réseaux et identifications de potentielles anomalies	45 regards EU et 53 branchements	-	7 500 € HT	-
Diagnostic RSDE	3	pm	ITV 2024	Réglementer les rejets d'eaux traitées - Protection du milieu	-	-	-	pm
Enquête branchements	2	pm	Phase 1 et Phase 2	-	-	-	pm	-
Réhabilitation collecteur route de Suzette par reprise intégrale	2	99 500 € HT	-	Réhabilitation du réseau suite aux résultats des ITV	DN 200	-	99 500 € HT	-
Réhabilitation collecteur route de la Roque-Alric par reprise intégrale - Scénario 1	2	44 500 € HT	-	Réhabilitation du réseau suite aux résultats des ITV	DN 200	-	44 500 € HT	-
Réhabilitation collecteur route de la Roque-Alric par chemisage - Scénario 2	2	29 500 € HT	-	Réhabilitation du réseau suite aux résultats des ITV	DN 200	-	29 500 € HT	-
Sous total - Opérations diverses	137 100 € HT					0 € HT	137 100 € HT	0 € HT
TOTAL PROGRAMME DE TRAVAUX								
		140 300 € HT				0 € HT	140 300 € HT	0 € HT

Accusé de réception en préfecture
084-258401447-20251030-2025-176-DE
Date de réception préfecture : 21/11/2025

Commune de LA ROQUE ALRIC

Tableau 20 : Synthèse des travaux

Opération	Priorité	Coût hors subventions	Source(s)	Gains potentiels ou apports associés	Nature du réseau concerné	Priorité 1 [2025-2027]	Priorité 2 [2028-2032]	Source(s)
Reprises d'anomalies - Réhabilitation collecteurs								
Reprise intégrale d'une partie du réseau Chemin Saint Michel - La Passière - Scénario 1	2	33 200 € HT	ITV 2024	Pérennité des tronçons - Fissure, dépôt, dégradations de surface, perforation...	Réseau en PVC DN100 et DN125 posé en 1998. Profondeur inférieure à 1 m.	-	0 € HT	0 € HT
Reprise par chemisage d'une partie du réseau Chemin Saint Michel - La Passière - Scénario 2	2	30 000 € HT	ITV 2024	Pérennité des tronçons - Fissure, dépôt, dégradations de surface, perforation...	Réseau en PVC DN100 et DN125 posé en 2008. Profondeur inférieure à 1 m.	-	30 000 € HT	-
Sous total - Reprises d'anomalies - Réhabilitation collecteurs		30 000 € HT					0 € HT	30 000 € HT
Reprises d'anomalies - Entretien								
Entretien réseau	1	3 000 € HT	ITV 2024	Pérennité des tronçons - Radicelles, dépôt obstruction	PVC DN100 et DN125	3 000 € HT	-	-
Sous total - Reprises d'anomalies - Entretien		3 000 € HT					0 € HT	0 € HT
Correction ECPM								
Investigations tests à la fumée - Nord Roque Alric	2	1 500 € HT	Campagne de mesures Phase 2	Identification des surfaces actives sur 481 ml	-	-	1 500 € HT	-
Etanchéité boîte de branchement	1	2 000 € HT	Visite Temps Pluie Phase 2	Limiter entrée ECPM	-	2 000 € HT	-	-
Déconnexion avaloir/grille eaux pluviales	1	3 500 € HT	Tests à la fumée Phase 3	Limiter entrée ECPM	-	3 500 € HT	-	-
Sous total - Correction ECPM		7 000 € HT					5 500 € HT	1 500 € HT
Opérations diverses								
Géoréférencement des réseaux	2	7 000 € HT	-	Amélioration de la connaissance des réseaux et identifications de potentielles anomalies	-	-	7 000 € HT	-
Installation d'un compteur en entrée de station	1	6 500 € HT	Phases 1 à 3	Détermination des volumes entrant à la station	-	-	6 500-	-
Sous total - Opérations diverses		13 500 € HT					0 € HT	13 500 € HT
TOTAL PROGRAMME DE TRAVAUX		67 500 € HT					8 500 € HT	45 600 € HT

Commune de SUZETTE

Tableau 21 : Synthèse des travaux

Opération	Priorité	Coût hors subventions	Source(s)	Gains potentiels ou apports associés	Nature du réseau concerné	Priorité 1 [2025-2027]	Priorité 2 [2028-2032]	Source(s)
Reprises d'anomalies - Réhabilitation collecteurs								
Rue de Suza - scénario 1 : Chemisage de REG 106278864 à REG 106278863 et REG 106278861 à REG 106278860	3	54 000 € HT	ITV 2022	Correction des anomalies mises en évidence par l'ITV : 2 débolements et 1 décentrage	Réseau en PVC DN200 posé en 2014. Profondeur inconnue	-	-	54 000 € HT
Rue de Suza - scénario 2 : Reprise intégrale de REG 106278864 à REG 106278863 et REG 106278861 à REG 106278860	3	54 000 € HT	-	Correction des anomalies mises en évidence par l'ITV : 2 débolements et 1 décentrage	Réseau en PVC DN200 posé en 2014. Profondeur inconnue	-	-	54 000 € HT
Sous total - Reprises d'anomalies - Réhabilitation collecteurs		54 000 € HT					0 € HT	0 € HT
Reprises d'anomalies - Entretien								
Entretien réseau	1	7 000 € HT	ITV 2022 et 2023	Pérennité des canalisations - Racines - Radicelles - Débit nocturne 0,15 m ³ /h	Réseau en PVC DN200 data et profondeur inconnues et branchement en DN100	7 000 € HT	-	-
Sous total - Reprises d'anomalies - Entretien		7 000 € HT					7 000 € HT	0 € HT
Correction ECPM								
Investigations tests à la fumée - Sud Suzette	2	620 € HT	Campagne de mesures Phase 2	Identification des surfaces actives sur 55 ml	-	-	620 € HT	-
Investigations tests à la fumée - Nord Suzette	2	1 200 € HT	Campagne de mesures Phase 2	Identification des surfaces actives sur 412 ml	-	-	1 200 € HT	-
Sous total - Correction ECPM		1 820 € HT					0 € HT	1 820 € HT
Opérations diverses								
Mise en sécurité du poste de relevage	1	5 800 € HT	Visite de Phase 1	Sécurisation de l'ouvrage : Installation clôture et portillon autour du PR	-	5 800 € HT	-	-
Géoréférencement des réseaux	2	6 000 € HT	Diagnostic de la Phase 1	Amélioration de la connaissance des réseaux et identifications de potentielles anomalies	-	-	6 000 € HT	-
Installation d'un compteur en entrée de station	2	6 500 € HT	Phases 1 à 3	Détermination des volumes entrant à la station	-	-	6 500 € HT	-
Sous total - Opérations diverses		18 300 € HT					5 800 € HT	12 500 € HT
TOTAL PROGRAMME DE TRAVAUX		81 320 € HT					12 800 € HT	14 320 € HT
								54 000 € HT

Accusé de réception en préfecture
084-258401447-20251030-2025-176-DE
Date de réception préfecture : 21/11/2025

Monsieur le Président demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer.

LE COMITE

OUI l'exposé de Monsieur le Président,

VU les programmes de travaux présentés sur les 3 communes,

DELIBERE

APPROUVE le schéma directeur d'assainissement afin d'engager le Syndicat dans un programme de travaux priorisés, pour les dix prochaines années, sur les communes concernées, pour un montant cumulé de 288 920 € HT et ce conformément à ce qui a été défini ci-dessus.

ADOpte A L'UNANIMITE

Ainsi délibéré en séance publique les jours, mois et an susdits

LE SECRETAIRE DE SEANCE



Alexandre ALLEGRE



Accusé de réception en préfecture
084-258401447-20251030-2025-176-DE
Date de réception préfecture : 21/11/2025



PUBLIE LE

24 NOV. 2025

2025 - 75

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE ARRONDISSEMENT DE CARPENTRAS	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 30 OCTOBRE 2025
Date de la convocation : 24/10/2025	L'an deux mille vingt cinq et le trente octobre, les membres du comité syndical se sont réunis à CARPENTRAS, sous la présidence de M. Jérôme BOULETIN, Président.
Date d'affichage de la convocation : 24/10/2025	
Secrétaires de séance (art. L2121-15 du CGCT) : Alexandre ALLEGRE	Objet de la délibération : ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
Nombre de membres	ADMISSIONS EN NON VALEUR POUR CREANCES IRRECOUVRABLES
En exercice	46
Quorum	24
Présents	26
Représentés	1
Votants	27

Membres présents à la séance : RASPAIL Max (**BLAUVAC**), SALIGNON François (**MALEMORT DU COMTAT**), MILESI Gilbert (**METHAMIS**), ORTUNO Mireille (**MORMOIRON**), TORELLI Jean-Marie (**VILLES SUR AUZON**), FRIZET Frédéric, GUILLAUME Alain, LARTIGUE Marc, BOULETIN Jérôme, SENAC Jean-François, BROCHIER Gérard, JEAN Christel, COSTE Christian, ANDRIEUX Henri, BOURRIE Jean-Louis, ALLEGRE Alexandre, LINHARES José, OLIVIER Arlette, BALDACCHINO Jean-Paul, AIELLO André, MEDRAT Jean-François, RAYMOND Sandrine (**COVE**), TENZA Salvador (**CPOP**), RUSCELLI Jean-Claude, MICHEL Stéphane, ROUX Thierry (**CASC**)

Membre représenté : BOUTEILLER Philippe (**COVE**)

Membres excusés : BOREL Jean François (**BLAUVAC**), PINNA Philippe (**MALEMORT DU COMTAT**), FERNETTE Patricia (**METHAMIS**), TAVERNIER-ROUX Patricia (**MORMOIRON**), ROUET Frédéric (**VILLES SUR AUZON**), MONNET Bernard, PELATAN Benoit, BREMOND Alain, CONSTANT Alain, GIRARD Guy, AY Anne-Sophie, SOARD Philippe, BONNET Louis, DELEBECQUE Philippe, FLAGEAT Patrice, LAMURE Elisabeth, BOUTEILLER Philippe, PLANCHER Dominique (**COVE**), REYNIER-DUVAL Christophe, ESPINOSA Jean-Antoine, GARCIA Michel, FENOUIL Jean-Pierre, PAGET Nicolas, BRUNET Denis (**CPOP**), BERARD Jean, SOLER Serge (**CASC**)

VU les dispositions des articles L2343-1 et R1617-24 du CGCT,

VU l'instruction budgétaire et comptable M49,

VU la demande d'admission en non-valeur transmise par le Service de Gestion Comptable,

Accusé de réception en préfecture
084-258401447-20251030-2025-177-DE
Date de réception préfecture : 21/11/2025

CONSIDERANT que le recouvrement des créances détenues par le syndicat relève de la compétence du Service de Gestion Comptable. A cette fin, il lui appartient d'effectuer toutes les diligences utiles et de mettre en œuvre l'ensemble des voies d'exécution forcée autorisé par la loi.

CONSIDERANT que la procédure d'admission en non-valeur (ANV) contribue à garantir la sincérité des comptes, puisqu'elle consiste à annuler, par une dépense, une recette qui avait été comptabilisée mais qui ne sera en fait pas recouvrée par le Service de Gestion Comptable.

CONSIDERANT que les créances détenues par le syndicat à l'encontre de tiers que le Service de Gestion Comptable juge irrécouvrables, peuvent être admises en non-valeur par délibération du au vu d'une liste préétablie par le Service de Gestion Comptable. Il est précisé que l'admission en non-valeur n'efface pas la dette du redevable, mais qu'elle acte l'arrêt des actions en recouvrement.

CONSIDERANT que l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables (pour insolvabilité, départ sans laisser d'adresse, décès, absence d'héritier, montant inférieur au seuil de recouvrement) ne décharge pas le Service de Gestion Comptable de son devoir de poursuivre le recouvrement. La créance éteinte faisant suite à une décision juridique s'impose à la collectivité et s'oppose à toute action en recouvrement par le Service de Gestion Comptable.

Au regard de ces critères, et après échanges avec le Service de Gestion Comptable, Monsieur le Président propose d'admettre en non-valeur la somme de 5 063,53 euros concernant la liste 7408482511 et 701,00 euros concernant la liste 7117621611 pour les années 2008 à 2024 soit un total de 5 764,53 euros.

Monsieur le Président demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer.

LE COMITE

OUI l'exposé de Monsieur le Président.

DELIBERE

DECIDE, à l'unanimité, d'admettre en non-valeur la somme de 5 063,53 euros concernant la liste 7408482511 et 701,00 euros concernant la liste 7117621611 pour les années 2008 à 2024 soit un total de 5 764,53 euros.

PRECISE que ces admissions en non-valeur seront imputées à l'article 6541

ADOPTE A L'UNANIMITE

Ainsi délibéré en séance publique les jours, mois et an susdits.

LE SECRETAIRE DE SEANCE

Alexandre ALLEGRE

LE PRESIDENT



Agence de Edition en préfecture
084-258401447-20251030-2025-177-DE
Date de réception préfecture : 21/11/2025



PUBLIE LE

24 NOV. 2025

2025 - 76

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 30 OCTOBRE 2025
Date de la convocation : 24/10/2025	L'an deux mille vingt cinq et le trente octobre, les membres du comité syndical se sont réunis à CARPENTRAS, sous la présidence de M. Jérôme BOULETIN, Président.
Date d'affichage de la convocation : 24/10/2025	
Secrétaire de séance (art. L2121-15 du CGCT) : Alexandre ALLEGRE	Objet de la délibération : ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF DECISION MODIFICATIVE N°1
Nombre de membres	
En exercice	46
Quorum	24
Présents	26
Représentés	1
Votants	27

Membres présents à la séance : RASPAIL Max (**BLAUVAC**), SALIGNON François (**MALEMORT DU COMTAT**), MILESI Gilbert (**METHAMIS**), ORTUNO Mireille (**MORMOIRON**), TORELLI Jean-Marie (**VILLES SUR AUZON**), FRIZET Frédéric, GUILLAUME Alain, LARTIGUE Marc, BOULETIN Jérôme, SENAC Jean-François, BROCHIER Gérard, JEAN Christel, COSTE Christian, ANDRIEUX Henri, BOURRIE Jean-Louis, ALLEGRE Alexandre, LINHARES José, OLIVIER Arlette, BALDACCHINO Jean-Paul, AIELLO André, MEDRAT Jean-François, RAYMOND Sandrine (**COVE**), TENZA Salvador (**CPOP**), RUSCELLI Jean-Claude, MICHEL Stéphane, ROUX Thierry (**CASC**)

Membre représenté : BOUTEILLER Philippe (**COVE**)

Membres excusés : BOREL Jean François (**BLAUVAC**), PINNA Philippe (**MALEMORT DU COMTAT**), FERNETTE Patricia (**METHAMIS**), TAVERNIER-ROUX Patricia (**MORMOIRON**), ROUET Frédéric (**VILLES SUR AUZON**), MONNET Bernard, PELATAN Benoit, BREMOND Alain, CONSTANT Alain, GIRARD Guy, AY Anne-Sophie, SOARD Philippe, BONNET Louis, DELEBECQUE Philippe, FLAGEAT Patrice, LAMURE Elisabeth, BOUTEILLER Philippe, PLANCHER Dominique (**COVE**), REYNIER-DUVAL Christophe, ESPINOSA Jean-Antoine, GARCIA Michel, FENOUIL Jean-Pierre, PAGET Nicolas, BRUNET Denis (**CPOP**), BERARD Jean, SOLER Serge (**CASC**)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L 1612-11,

VU la nomenclature budgétaire et comptable M49,

VU la délibération 2025-35 du 27 mars 2025 portant sur le vote du budget assainissement non collectif 2025,

Considérant la nécessité de modifier budget assainissement non collectif 2025

Accusé de réception en préfecture
084-258401447-20251030-2025-180-BF
Date de réception préfecture : 21/11/2025

Monsieur le Président explique qu'il est nécessaire de procéder à divers ajustements comptables au regard des évolutions rencontrées sur l'année.

Monsieur le Président propose ainsi la décision modificative suivante :

Section de fonctionnement

Chapitre - Article - désignation	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution des crédits	Augmentation des crédits	Diminution des crédits	Augmentation des crédits
011 - 617 « Études et recherches »		20 000		
65 - 6541 « Créances admises en non-valeur »		2 500		
012 - 6411 « Salaires, appointements, commissions de base »	22 500			
TOTAL	22 500	22 500		

Monsieur le Président demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer.

LE COMITE

OUI l'exposé de Monsieur le Président,

DELIBERE

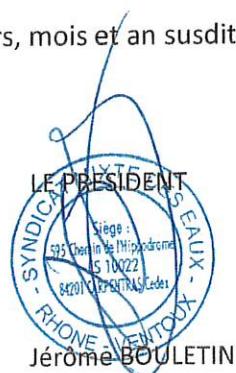
VOTE la présente décision modificative n°1

ADOpte A L'UNANIMITE

Ainsi délibéré en séance publique les jours, mois et an susdits

LE SECRETAIRE DE SEANCE

Alexandre ALLEGRE



Accusé de réception en préfecture
084-258401447-20251030-2025-180-BF
Date de réception préfecture : 21/11/2025